



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effets secondaires graves associés à la prise des médicaments Androcur, Lutéran
Question écrite n° 8134

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles, sur les effets secondaires graves associés à la prise des médicaments Androcur, Lutéran et Lutényl. Ces traitements hormonaux, prescrits notamment pour l'endométriose, les troubles menstruels ou à des fins contraceptives, sont aujourd'hui reconnus comme augmentant le risque de méningiome, une tumeur cérébrale potentiellement invalidante. Dès 2018, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a adopté plusieurs mesures d'information et de restriction d'usage. Toutefois, les premiers signaux d'alerte étaient apparus dès le début des années 2000. Si les gynécologues sont en général bien sensibilisés aux risques liés à ces traitements, il apparaît essentiel que les médecins généralistes puissent eux aussi disposer d'une formation adaptée. Cela est d'autant plus nécessaire que la Haute autorité de santé (HAS) prépare des recommandations spécifiques concernant l'évaluation du rapport bénéfice-risque, la durée des traitements et l'information des professionnels de santé. Elle lui demande quelles actions le Gouvernement envisage afin de renforcer la formation des médecins généralistes sur ce sujet et d'assurer une meilleure diffusion des recommandations à venir.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8134

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 2025